



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°10/2019

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 21 octobre 2019

Réf. : 1.10.101.02 / jsk

Budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2020. Ce quatrième budget de Jorat-Mézières est équilibré et présente un excédent de revenus de Fr. 31'200.-.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 6 décembre 2019,
vu le préavis municipal N° 10/2019,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


décide

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2020 tel que présenté, avec un excédent de revenus de Fr. 31'200.-.


Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :


Patrice Guenat

La Secrétaire :


Josette Sonnay Khatanassian



Annexe : 1 budget :

Municipal responsable : Monsieur Patrice Guenat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2019